



Comité Loire Echecs

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 février 2013

Le samedi 16 février à 10 hres salle de la MJC de St Just St Rambert une Assemblée Générale extraordinaire a été organisée par le Comité Loire Echecs, pour apporter des modifications aux statuts de ce même Comité.

Ces modifications ont trait au mode de scrutin qui doit passer en mode de scrutin de liste comme préconisé par la Fédération Française des Echecs (articles 22 ;211 ; 22.213 et 22.215 des statuts).

Liste de présence :

François Trottet : Président et représentant du club de la MJC de St Just St Rambert nbre de pouvoirs : 1 voix

Olivier Deville : Trésorier Président du club d'Aurec sur Loire "Le Champ du Fou 2 voix

Christain Joly:Président du club de L'Echiquier Sportif Stéphanois (ESSE) 4 voix

Serge Vier: Président du Club de St Chamond 2 voix

Olivier Maestracci : Président de l'échiquier du Roannais(EDR) 3 voix

Pas de représentant pour les clubs d'échecs de Chazelles sur Lyon(1voix) et du Cercle d'Echecs du Roannais(CER) (1voix)

Le quorum étant atteint .

La Modification est votée et adoptée à l'unanimité par les Présidents présents avec 12/12 voix.

Pour information le CLE appliquera la disposition prévue par la loi sur la modification d'une association :

"Des dispositions statutaires nouvelles visant, par exemple, à modifier le fonctionnement de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, à créer de nouvelles catégories de membres, sont également des modifications statutaires mais n'ont pas vocation à être publiées."(au journal officiel)

Le Président du Comité Loire Echecs

François Trottet